

FICHE DE POSTE

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL - SEJOUR DE COHESION - MAINE-ET-LOIRE

CHEF/CHEFFE DE CENTRE SNU

Contexte de la mission :

Dates : **du 11 au 24 juin 2022 et/ou du 2 au 15 juillet 2022**

Public accueilli : Entre 112 et 182 jeunes de 15 à 17 ans ayant terminé leur année de troisième par centre

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 25 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte pour un centre de 182 jeunes et plus :

- une direction composée de : **un(e) chef(fe) de centre**, un(e) adjoint(e) encadrement, un(e) adjoint(e) éducatif(ve),
- une équipe de soutien : avec un(e) intendant(e), un(e) infirmier(e) et un(e) référent(e) sport et cohésion
- des cadres intermédiaires : 4 cadres de compagnie (responsables pédagogiques) et leurs 4 adjoints qui coordonnent une équipe de 4x12 jeunes (48 volontaires) et 4 tuteurs animateurs,
- 16 cadres de proximité : tuteurs de maisonnée de 10 à 12 volontaires.

A – Responsabilités particulières :

Premier formateur du centre, il est garant du respect des finalités du stage et de la pédagogie mise en œuvre. Pour les volontaires et pour les cadres, il incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion.

Le chef de centre est responsable de la préparation et de la conduite des stages de cohésion déclarés par l'État. Afin d'assurer le bon déroulement des séjours et l'atteinte des objectifs de la phase de préfiguration, il exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux :

1. Responsable du centre

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.

En lien avec l'équipe départementale de projet, il accompagne leur recrutement administratif. Il participe à l'organisation de la formation des tuteurs de maisonnées selon les directives la MPSNU.

Pendant le stage, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents.

Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre.

Il organise, en lien avec les services de l'État dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.

A l'issue du stage pilote, il participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement et d'évolution.

2. Responsable pédagogique

Sur le plan pédagogique, il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe de projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie.

Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation.

Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU.

Il est également chargé d'organiser la formation locale des tuteurs de maisonnées, sur la base d'un socle commun de formation identifié par la Mission de préfiguration nationale et de l'adapter et de la compléter des spécificités du projet départemental.

Appuyé par son adjoint activité, il construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour.

Il organise le lien avec les familles des volontaires.

3. Responsable de la discipline générale

Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le préfet de département.

Il veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains définis par le projet départemental. Il préside le lever quotidien des couleurs au terme duquel il s'adresse quotidiennement aux appelés.

Par son action personnelle et par le style qu'il met dans l'exercice de sa fonction, il contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

4. Responsable de la logistique générale et du soutien

Aidé par son adjoint gestionnaire, il prépare le bon déroulement du séjour dans l'ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour. Il assure le lien avec l'ordonnateur délégué des crédits.

Il coordonne et supervise, en lien avec l'équipe projet, le transport des jeunes volontaires de la gare SNCF d'arrivée, jusqu'au centre du séjour de cohésion. Il organise en particulier l'encadrement de ces déplacements.

B – Expérience et formation spécifique :

CONNAISSANCES :

Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées ou de l'Education Nationale ou des associations de jeunesse,
Sens de l'organisation,
Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation,
Eléments de psychologie de l'adolescent,
Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques,
Connaissance des procédures administratives et financières,
Capacité à rendre compte de son action,
Méthode de gestion d'un conflit.
Aptitudes relationnelles développées notamment en lien avec la jeunesse
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Capacité d'initiative et réactivité
Capacité à fédérer et relations partenariales
Disponibilité totale pendant toute la durée du séjour

COMPÉTENCES MANAGÉRIALES REQUISES :

Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse,
Capacité au leadership et maîtrise de soi,
Sens de l'initiative,
Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés.

Il est nécessaire de compter une expérience significative d'encadrement complexe, dans un établissement éducatif des armées ou dans un établissement de l'éducation nationale ou une structure d'éducation populaire.

C – Conditions particulières d'exercice

Vacations en contrat d'engagement éducatif ou contrat de droit public sur la base de 137.60 € brut / jour sur la base d'une durée comprise entre 44 et 47 jours travaillés comprenant les journées de formation, de préparation, de retex et de séjour.

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion avec modalités de repos compensateur

Documents à adresser à : SDJES49-snu@ac-nantes.fr

Date limite de réception des candidatures : le 18 mars 2022

Attention, les candidatures dont les dossiers seraient incomplets ne seront pas prises en compte.